



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

Etaient Présents : M. LAMORLETTE – M. CHERRIER-
LAGARDE – MM. PETITJEAN - TORNOR - Mme DONNEZ –
Mme TISSOT – Mme PRINTZ-COVRE – Mme WITNAUER – Mme
ALIVENTI – Mme ROWDO – M. MUSIOL – M. MASCIONI – M.
GRIMALDI -

Absent représenté : M. LOMBARD pouvoir à M. PETITJEAN

Absents excusés : M. SMENDA – Mme CHEILLETZ – Mme JOFFRIN – M.
KRENC – Mme AFIRI -

Monsieur PETITJEAN Lylian est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé

1) Budget Commune – Compte de Gestion

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 de la Commune de VALLEROY et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion du Budget de la Commune de VALLEROY dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le comptable public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 du Budget de la Commune de VALLEROY, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le Compte de Gestion concorde avec le Compte Administratif au niveau des résultats budgétaires de l'exercice,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sur le Budget de la Commune de VALLEROY, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget de la Commune de VALLEROY,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 25 Février 2020,

Le Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget de la Commune de VALLEROY dressé par le comptable public pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle, de sa part, aucune observation.

APPROUVE le Compte de Gestion 2019 du Budget de la Commune de VALLEROY établi par le comptable public.

2) Budget Commune – Compte Administratif

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget Communal de VALLEROY,

VU l'avis de la Commission Finances, en date du 25 février 2020,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. LAGARDE Quentin, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
<i>Dépenses Nettes</i>	187 411.84 €	1 338 772.56 €
<i>Recettes Nettes</i>	1 220 286.84 €	1 650 505.20 €
Résultat de l'exercice	1 032 845.00 €	311 732.64 €
<i>Résultat Reporté</i>	1 371 501.52 €	73 365.85 €
<i>Affectation du Résultat (3)</i>		
Résultat de clôture	2 404 376.52 €	385 098.49 €

Hors de la présence de M. Christian LAMORLETTE, Maire,

Le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget de la Commune de VALLEROY.

3) Budget Lotissement Muzillon – Compte de Gestion

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Lotissement MUZILLON de VALLEROY et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion du Budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le comptable public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 du Budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le Compte de Gestion concorde avec le Compte Administratif au niveau des résultats budgétaires de l'exercice,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sur le Budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 25 février 2020,

Le Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY dressé par le comptable public pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle, de sa part, aucune observation.

APPROUVE le Compte de Gestion 2019 du Budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY établi par le comptable public.

4) Budget Lotissement Muzillon – Compte Administratif

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif du Lotissement MUZILLON et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY,

VU l'avis de la Commission Finances, en date du 25 février 2020,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. LAGARDE Quentin, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
<i>Dépenses Nettes</i>	1 096 712.13 €	1 331 087.79 €
<i>Recettes Nettes</i>	1 053 788.76 €	1 418 849.53 €
Résultat de l'exercice	983 326.94 €	122 390.79 €
<i>Résultat Reporté</i>	752 915.95€	235 736.92 €
<i>Affectation du Résultat (3)</i>		
Résultat de clôture	709 992.58 €	323 498.66 €

Hors de la présence de M. Christian LAMORLETTE, Maire,

Le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY.

Monsieur PETITJEAN Lylian tient à s'exprimer sur la gestion de la commune de VALLEROY depuis que Monsieur LAMORLETTE Christian est maire. « Il a géré la commune de VALLEROY en « bon père de famille ». L'an passé la commune a perçu de l'argent suite à l'affaire qui l'opposait à l'entreprise qui avait effectué le chantier avenue Charles de Gaulle, il souhaite qu'une partie de cet argent soit injectée dans la remise en état de ce chantier.

5) ORNE AVAL – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage travaux des eaux pluviales «Rue du Stade-d'Auboué » à VALLEROY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de réalisation de travaux « rue du Stade-d'Auboué » à VALLEROY,

VU le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Orne Aval

CONSIDERANT que l'enveloppe financière prévisionnelle du projet s'élève à 7 640 € HT,

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville de VALLEROY à Orne Aval pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales « rue du Stade-d'Auboué »,

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Orne Aval pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales rue du Stade-d'Auboué.

6) SMIVU Fourrière du Jolibois - Adhésion des communes de HAGONDANGE et RICHEMONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du SMIVU Fourrière du Jolibois en date du 3 Décembre 2019 acceptant l'adhésion des communes de Hagondange et Richemont,

VU la lettre en date du 3 Décembre 2019 de Monsieur le Président du SMIVU sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur ces modifications,

Le conseil municipal après délibération, et par 13 voix pour et 1 abstention (M. MUSIOL) - accepte l'adhésion des communes de Hagondange et Richemont.

7) Class2Dec – Subvention Exceptionnelle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

COMPTE tenu du nombre important d'enfants participant à la classe de découverte des élèves de CM2 de l'école de VALLEROY, la municipalité souhaite verser une subvention supplémentaire afin de couvrir les dépenses afférentes à ce séjour.

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 1 000 € à l'association Class2Dec de VALLEROY

La trésorière de l'Association Class2Dec fait part aux élus qu'un élève doit être accompagné lors du séjour compte tenu d'un problème de santé. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de verser 12 € par jour à cet accompagnant. Il est précisé que cette aide est versée dans le but de permettre à l'enfant malade de pouvoir partir et profiter de ce séjour avec les autres élèves.

8) Ecole Primaire – Spectacle

Le théâtre du Paradis propose un spectacle aux élèves de l'école primaire « Ça c'est du propre ! »

L'histoire : Des habitants et des animaux d'un petit quartier d'une ville, constatent avec effroi que leurs trottoirs sont envahis par les déchets et déjections canines. Comme chaque jour, un employé des services voiries s'attèle à tout nettoyer. Mais une fois son travail terminé, la rue redevient systématiquement sale. Faut-il alors sévir ou agir ? c'est ce que découvriront les spectateurs.

Ce spectacle aborde de façon ludique et pédagogique, les problèmes récurrents de la saleté urbaine.

9) Météo Grand Est

Un administré vallerésien a créé une micro-entreprise et propose ses services à la commune VALLEROY concernant l'information météorologique. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité accepte le devis proposé par cette société pour un montant de 600€.

10) OLC – Attributions de compensation provisoires 2020

La Communauté de communes Orne Lorraine Confluences a adressé par courrier les attributions de compensation provisoire 2020 arrêtées sur la base de celles de l'année 2019 définies par délibération en date du 10 décembre 2019.

Pour information la commune de VALLEROY a une attribution à zéro.

Monsieur PETITJEAN Lylian aurait souhaité que le président de l'OLC informe tous les délégués communautaires sur le devenir de l'OLC avant son intervention lors des vœux.

11) Divers

- 1) Maître JANNOT a sollicité la commune de VALLEROY concernant le « Terrain MALHER ». Le CSFL estime ce terrain à 100 000 €, une réponse a été faite en ce sens auprès du notaire.
- 2) Monsieur PETITJEAN Lylian souhaiterait que le nouveau conseil municipal nomme l'espace vert à droite de la rue d'Auboué « Square Gallo Romain » en référence à la villa Gallo Romaine découverte près de cet endroit.

Le Maire,



Christian LAMORLETTE